

Procès-verbal
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 4 avril 2016, à 19 h 30
À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

En l'absence du Maire, monsieur Clive Kiley

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Mike-James Noonan (siège 5)

En présence du directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, et de l'adjointe au greffe, Mme Diane Brûlé.

131-04-16

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ).

132-04-16

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Adoption de l'ordre du jour**
- 2) Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1** Séance ordinaire du 7 mars 2016 ;
 - 2.2** Séance extraordinaire du 14 mars 2016 ;
- 3) Urbanisme**
 - 3.1** Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de mars 2016 ;
 - 3.2** Autorisation de signature d'abandon de servitudes sur les rues Oak et des Cerisiers ;
 - 3.3** Autorisation de signature d'une entente avec 2538-5436 Québec Inc. pour la cession du lot 5 851 623 par la Municipalité ;
 - 3.4** Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA 2016-90001 ;
 - 3.5** Acceptation de la demande d'application du Règlement 505 – Risque d'érosion et fortes pentes dans le Parc des Deux-Monts ;
 - 3.6** Demande d'officialisation de nouveaux odonymes du Domaine Sherwood auprès de la Commission de la toponymie du Québec ;

- 3.7 Avis de motion – Règlement numéro 522 modifiant le Règlement (433) sur la possession des animaux ;
- 3.8 Avis de motion – Règlement numéro 523 modifiant le Règlement (351) de gestion de permis et certificats ;
- 4) **Travaux publics**
 - 4.1 Voirie
 - 4.1.1 Développement de la rue Griffin - Autorisation de signature d'une convention de servitude de passage pour l'entretien de l'éclairage de rue avec 2538-5436 Québec Inc. ;
 - 4.1.2 Autorisation de signature d'un acte de cession de servitude d'aqueduc au Domaine Sherwood, lot « partie 4 366 590 », à la Municipalité par 9116-7957 Québec Inc. ;
 - 4.1.3 Adoption – Premier projet du Règlement numéro 520 modifiant le Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux quant au choix des firmes d'ingénierie – Détermination de la date de la consultation publique ;
 - 4.2 Parcs
 - 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1 Loisirs
 - 5.2 Événements spéciaux
 - 5.2.1 Événement Découverte – Partenariat avec la MRC de la Jacques-Cartier
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
 - 6.1 Rapport du conseiller responsable ;
 - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 525 modifiant le Règlement (442) sur la sécurité incendie ;
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
 - 7.1 Gestion des matières résiduelles
 - 7.1.1 Rapport du conseiller responsable ;
 - 7.2 Conseil de bassin versant
 - 7.2.1 Rapport de la conseillère responsable ;
- 8) **Culture et vie communautaire**
 - 8.1 Rapport du conseiller responsable ;
 - 8.2 Renouvellement du mandat des membres du Conseil local du patrimoine ;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 10) **Correspondance – Dépôt de la liste du mois de mars 2016**
- 11) **Comptes du mois de mars 2016 – Dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
 - 12.1 Dépôt – Rapport du directeur général par intérim sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de mars 2016 ;
 - 12.2 Octroi d'un contrat à la firme lavery Avocats pour des « Services de première ligne – municipal » ;
 - 12.3 Avis de motion – Règlement numéro 524 modifiant le Règlement (405) sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil ;
- 13) **Finances et Greffe**
 - 13.1 Modification de la résolution 059-02-16 « Autorisation de transfert bancaire au montant de 850 \$ US à Liben Group Corporation pour des équipements et fournitures de rechange pour les modules de jeux extérieurs » ;
 - 13.2 Adoption – Règlement numéro 521 modifiant le Règlement 511 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2016 ;
 - 13.3 Vente du lot 4 367 862, sis au 129, rue du Parc, à Mme Stéphanie Perreault et M. Louis-Paul Roy, pour la somme de 85 000 \$ (taxes non incluses) et autorisation de signature de tous documents afférents ;
- 14) **Énergie et télécommunications**
 - 14.1 Énergie Shannon Power
 - 14.2 Shannon Vision
- 15) **Varia et déclarations des conseillers**
- 16) **Période de questions**
- 17) **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

133-04-16

2.1 Séance ordinaire du 7 mars 2016

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

134-04-16

2.2 Séance extraordinaire du 14 mars 2016

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

3. Urbanisme et Environnement

135-04-16

3.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de mars 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois de mars 2016.

Documents déposés : 135-04-16

136-04-16

3.2 Autorisation de signature d'abandon de servitudes sur les rues Oak et des Cerisiers

Attendu qu'une erreur de servitude d'aspect s'est produite concernant deux lots (4 369 675 et 4 369 693) appartenant à Les Hauts-Bois de Shannon ;

Attendu que lesdits lots sont maintenant construits ;

Attendu que les servitudes avaient été transférées par une erreur de la Municipalité ;

Considérant que le promoteur désire faire disparaître les servitudes à ses frais puisqu'elles causent préjudice au propriétaire actuel ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature d'une entente d'acte d'abandon desdites servitudes rédigée par le notaire Normand Lavoie ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

137-04-16

3.3 Autorisation de signature d'une entente avec 2538-5436 Québec Inc. pour la cession du lot 5 851 623 par la Municipalité

Considérant l'entente convenue entre 2538-5436 Québec Inc. et la Municipalité le 14 février 2013 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature d'un acte de cession à 2538-5436 Québec Inc. du lot 5 851 623 (anciennement 4 369 394) tel que prévu à ladite entente, rédigée par le notaire, Me Jean-Philippe Brisson de la firme Boilard, Renaud Notaires Inc. ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

138-04-16

3.4 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA 2016-90001

Considérant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) (341) ;

Considérant la demande de PIIA 2016-90001 déposée par monsieur Christian Sohier, mandaté par le propriétaire du lot 4 368 313 situé au 3, rue Juneau, zone C-35 ;

Considérant que cette demande vise à permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 logements de type maison en rangée ;

Considérant que toute demande de permis de construction dans la zone C-35 est assujettie au Règlement relatif aux PIIA (341) ;

Considérant que le projet est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dans la zone C-35 où l'usage *H-4 Multifamilial I* est autorisé ;

Considérant que le bâtiment sera construit avec des matériaux nobles (bois) ;

Considérant que des arbres seront conservés en cours avant ;

Considérant que selon les membres du CCU le projet de construction de maisons en rangée au 3, rue Juneau répond aux objectifs et critères d'évaluation du PIIA de la zone C-35 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA 2016-90001 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

139-04-16

3.5 Acceptation de la demande d'application du Règlement 505 – Risque d'érosion et fortes pentes dans le Parc des Deux-Monts

Considérant la demande déposée par M. Maxime Doyon en vertu du *Règlement précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à de fortes pentes (505)* ;

Considérant que cette demande vise à permettre le lotissement et la construction dans la zone à risque d'érosion accentué identifiée à la carte des contraintes naturelles du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier ;

Considérant que le requérant a fait réaliser l'étude de caractérisation 4670-08 par Raymond Juneau, ing. M.Sc.A. de la firme L.E.Q. Ltée, spécialisée en géotechnique et ingénierie des sols ;

Considérant que l'étude géotechnique de L.E.Q. identifie tous les éléments requis par le Règlement 505 ;

Considérant que les conclusions de l'étude géotechnique confirment que dans la zone à risque d'érosion accentué identifiée à la carte des contraintes naturelles du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier :

- Le développement résidentiel envisagé n'est pas menacé par un glissement de terrain ;
- Le développement domiciliaire envisagé n'agira pas comme facteur déclencheur en déstabilisant le site et les terrains adjacents en autant que les pentes de déblai et de remblai prescrites par le rapport soient respectées ;
- Le développement domiciliaire envisagé ne constituera pas un facteur aggravant, en diminuant indûment les coefficients de sécurité qui y sont associés en autant que les pentes de déblai et de remblai prescrites par le rapport soient respectées.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal l'acceptation de la présente demande et de soustraire ce secteur de l'application des articles 5.2.5 et 5.2.6 du Règlement de lotissement (351) ainsi que de l'application des articles 16.8 et 16.9 du Règlement de zonage (352) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter la demande d'application du Règlement 505 pour le Parc des Deux-Monts tel que soumis par M. Doyon ;

- 2) Conformément à la recommandation suivante du CCU, de soustraire ce secteur de l'application des articles 5.2.5 et 5.2.6 du Règlement de lotissement (351) ainsi que de l'application des articles 16.8 et 16.9 du Règlement de zonage (352) conditionnellement à ce qui suit : « Que le promoteur s'assure que tout lotissement et tous travaux de construction pour les propriétés localisées dans la zone concernée respectent les prescriptions incluses dans le rapport 4670-08 de la firme L.E.Q. Ltée. » ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

140-04-16

3.6 Demande d'officialisation des odonymes du Domaine Sherwood auprès de la Commission de la toponymie du Québec

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la demande d'officialisation des odonymes du Domaine Sherwood auprès de la Commission de la toponymie du Québec pour les noms de rue suivants :
 - Boisvert
 - Du Cavalier
 - Marianne
- 2) D'informer la Direction générale des élections du Canada et la MRC de La Jacques-Cartier de la présente ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

141-04-16

3.7 Avis de motion – Règlement numéro 522 modifiant le Règlement (433) sur la possession des animaux

Conformément à l'article 445 du CMQ, Mme la conseillère Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 522 modifiant le *Règlement (433) sur la possession des animaux*.

142-04-16

3.8 Avis de motion – Règlement numéro 523 modifiant le Règlement (351) de gestion de permis et certificats

Conformément à l'article 445 du CMQ, Mme la conseillère Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 523 modifiant le *Règlement (351) de gestion de permis et certificats*.

4. Travaux publics

4.1 Voirie

143-04-16

4.1.1 Développement de la rue Griffin - Autorisation de signature d'une convention de servitude de passage pour l'entretien de l'éclairage de rue avec 2538-5436 Québec Inc.

Considérant le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* (385) concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

Considérant la résolution 154-09-2010 concernant l'entente entre la Municipalité et 2538-5436 Québec Inc. acceptant l'ouverture de la rue Griffin (anciennement des Peupliers) phase I ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature d'une convention de servitude de passage pour l'entretien de l'éclairage de rue avec 2538-5436 Québec Inc. concernant le développement de la rue Griffin, phase I, rédigée par le notaire, Me Jean-Philippe Brisson de la firme Boilard, Renaud Notaires Inc. ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

144-04-16

4.1.2 Autorisation de signature d'un acte de cession de servitude d'aqueduc au Domaine Sherwood, lot « partie 4 366 590 » à la Municipalité par 9116-7957 Québec Inc.

Considérant la résolution 211-06-15 autorisant le prolongement du réseau d'aqueduc du Domaine Sherwood ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature d'un acte de cession de servitude d'aqueduc du Domaine Sherwood à la Municipalité, par 9116-7957 Québec Inc., correspondant au lot « partie 4 366 590 », rédigé par le notaire, Me Jean-Philippe Brisson de la firme Boilard, Renaud Notaires Inc. ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 Adoption – Premier projet du Règlement numéro 520 modifiant le Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux quant au choix des firmes d'ingénierie – Détermination de la date de la consultation publique

Considérant les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur les ententes relatives aux travaux municipaux ainsi que les pouvoirs législatifs qu'elle accorde aux municipalités ;

Considérant le projet de Règlement modifiant le Règlement (385) sur les ententes relatives aux travaux municipaux concernant les télécommunications;

Considérant qu'avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 14 mars 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement numéro 520 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné et de tenir l'assemblée publique de consultation le 2 mai 2016 à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick.
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Parcs

4.3 Aqueducs et égouts

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

M. le maire suppléant, Mike-James Noonan, rappelle aux citoyens la période d'inscription pour le camp d'été au Centre des sports de la base militaire.

5.2 Événements spéciaux

5.2.1 Événement Découverte – Partenariat avec la MRC de la Jacques-Cartier

Considérant l'apport financier de 30 000\$ de la MRC de la Jacques-Cartier dans le cadre de leur programme Événement Découverte 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) Conformément aux conditions de l'entente, d'ajouter ce financement au budget déjà consacré à la réalisation de l'Halloween, du Salon des artistes et artisans et du Winterfest 2017;
- 2) De respecter les exigences convenues dans ce partenariat quant à la visibilité de la MRC de la Jacques-Cartier ;
- 3) De rendre disponibles les lieux ainsi que le personnel pour la tenue desdits événements ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6. Sécurité publique et Incendies

6.1 Rapport du conseiller responsable

M. le conseiller, Bruno Martel, expose un bilan mensuel des activités du Service des Incendies.

147-04-16

6.2 Avis de motion – Règlement numéro 525 modifiant le Règlement (442) sur la sécurité incendie

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Bruno Martel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 525 modifiant le *Règlement (442) sur la sécurité incendie*.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

7.1.1 Rapport du conseiller responsable

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2 Conseil de bassin versant

7.2.1 Rapport de la conseillère responsable

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8. Culture et vie communautaire

8.1 Rapport du conseiller responsable

M. le maire suppléant, Mike-James Noonan, dépose une motion de félicitations adressée à l'équipe de la Catholic's Women league pour les efforts déployés dans l'organisation de leurs activités et des succès obtenus.

Il fait également état du bilan très positif des activités de la Maison de la Culture.

8.2 Renouvellement du mandat de tous les membres du Conseil local du patrimoine

Considérant le *Règlement sur le Conseil local du patrimoine (CLP) (450)* adopté par le conseil municipal le 4 mars 2013 ;

Considérant que l'ensemble des membres souhaitent que leur mandat soit renouvelé ;

Considérant que le Conseil juge inopportun d'appliquer l'article 9 du Règlement 450 stipulant que le conseil municipal peut renouveler le mandat d'un membre du CLP à seulement trois reprises ;

Considérant que le Conseil envisage de modifier l'article 9 du Règlement 450 de manière à le rendre moins contraignant ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De renouveler le mandat de mesdames Dale Feeney, Pauline McCarthy, Deborah Kiley et Theresa King et de messieurs Robert Landrigan et Leonard Conway à titre de membre du CLP ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

9. Enjeux régionaux et métropolitains

M. le maire suppléant souligne que plusieurs discussions se tiennent sur le règlement de contrôle intérimaire imposé par la ville de Québec qui a d'importantes conséquences sur la construction de résidences dans certaines municipalités. Les 30 terrains concernés à Shannon ne seront pas touchés par ce règlement puisqu'ils sont construits.

10. Dépôt de la liste de correspondance du mois de mars 2016

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

11. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de mars 2016

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 1^{er} avril 2016 au montant total de 567 842,39 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 150-04-16

12. Organisation administrative

151-04-16

12.1 Dépôt du rapport du directeur général par intérim sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de mars 2016

Conformément au Règlement no 486, M. le maire suppléant fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général par intérim sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : 151-04-16

152-04-16

12.2 Octroi d'un contrat à la firme Lavery Avocats pour un « Service de première ligne – municipal »

Considérant les besoins de la Municipalité quant à diverses questions reliées à l'administration et à des vérifications légales ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à la firme Lavery Avocats pour leurs services professionnels sous forme d'abonnement à un Service de première ligne tel que décrit dans l'offre N/Réf. 414648 au montant de 1 200\$ (taxes et déboursés non inclus) pour une période de douze mois ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

153-04-16

12.3 Avis de motion – Règlement numéro 524 – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement (405) sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Bruno Martel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 524 pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement (405) sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil.

13. Finance et Greffe

154-04-16

13.1 Modification de la résolution 059-02-16 « Autorisation de transfert bancaire au montant de 850 \$ US à Liben Group Corporation pour des équipements et fournitures de rechange pour les modules de jeux extérieurs »

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De remplacer le point 1) par le libellé suivant :

« D'autoriser le service des Finances de procéder à un transfert bancaire au montant de 1 900\$ US adressé à « Liben Group Corporation » pour des équipements et fournitures de rechange pour les modules de jeux extérieurs ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et de Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

155-04-16

13.2 Adoption – Règlement numéro 521 modifiant le Règlement 511 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2016

Considérant qu'avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 14 mars 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 521 comme s'il était tout au long réécrit et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

156-04-16

13.3 Vente du lot 4 367 862, sis au 129, rue du Parc, à Mme Stéphanie Perreault et M. Louis-Paul Roy, pour la somme de 85 000 \$ (taxes non incluses) et autorisation de signature de tous documents afférents

Considérant les articles 6.1 et 14.2 du CMQ ;

Considérant la Politique sur la vente d'immeubles municipaux autrement que pour défaut de paiement de taxes adoptée le 8 septembre 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la vente du lot 4 367 862, sis au 129, rue du Parc, à Mme Stéphanie Perreault et M. Louis-Paul Roy, pour la somme de 85 000 \$ (taxes non incluses) et autorisation de signature de tous documents afférents ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, le maire suppléant, M. Mike-James Noonan, et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

14. Énergie et télécommunications

14.1 Énergie Shannon Power

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14.2 Shannon Vision

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

15. Varia et déclarations des conseillers

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

157-04-16

16. Période de questions

À 19h50, M. le Maire suppléant invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20h40

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

158-04-16

17. Levée de la séance

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20h40.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire suppléant est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.¹

**Mike-James Noonan,
Maire suppléant**

**Gaétan Bussières,
Directeur général par intérim,
directeur des Finances et du Greffe,
et secrétaire-trésorier adjoint**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.